

L'Evaluation en Milieu de Travail



Description :

Vous êtes demandeur d'emploi, et vous aimeriez aller vers un nouveau métier ? Vous êtes jeune diplômé et vous ne trouvez pas de travail, faute d'expérience à mettre en avant ? L'EMT, ou Evaluation en Milieu de Travail, est un dispositif qui peut vous intéresser.

Les objectifs

Mis en place depuis quelques années par le Pôle Emploi, l'EMT est un dispositif qui permet de découvrir et de s'essayer à un métier en conditions réelles, au sein d'une entreprise.

Contrairement au stage (et même si l'EMT est assimilée à un stage), son but n'est pas de former, mais de confronter la personne à la réalité du métier envisagé, et de lui permettre de mesurer ses compétences et aptitudes au regard de celles attendues pour occuper le poste.

L'EMT vous permettra par exemple :

- de valider un projet professionnel ("Ça me plaît, c'est ce que je veux faire !") ou pas ("Je ne pensais pas que c'était ainsi", "Je ne suis pas fait pour ce métier !")
 - de prendre conscience des compétences acquises au cours de sa vie professionnelle
 - d'évaluer vos éventuels besoins en formation (et d'appuyer votre demande de prise en charge)
 - de découvrir un environnement de travail et un secteur d'activité (pour accroître votre culture et votre expérience professionnelles, pour envisager des métiers auxquels vous n'aviez pas pensé)
- et aussi : de vous faire connaître et apprécier d'un employeur potentiel...

Les conditions de réalisation

Pour bénéficier d'une Evaluation en Milieu de Travail, il faut être demandeur d'emploi et inscrit au Pôle emploi. Pendant toute la durée de l'EMT, vous conservez votre statut de demandeur d'emploi et vous continuez de percevoir, si vous y avez droit, votre indemnité de chômage - en revanche vous n'êtes pas rémunéré par l'entreprise qui vous accueille.

Une EMT dure de 1 à 10 jours, pour un maximum de 80 heures.

C'est à vous de trouver l'entreprise où réaliser votre EMT. Il vous faudra donc identifier et prospecter les entreprises les plus aptes à vous accueillir, en préparant notamment une lettre de motivation dans laquelle vous expliquerez bien le contexte dans lequel vous voulez venir (l'EMT).

Une fois l'entreprise trouvée, une convention de stage d'Evaluation en Milieu de Travail est signée par le bénéficiaire, l'entreprise et le Pôle emploi, qui définit la durée de l'évaluation, les horaires de travail, les tâches à effectuer, ainsi que le tuteur désigné par l'entreprise pour vous accueillir et vous encadrer pendant toute la durée de l'EMT.

Le déroulement

L'EMT commence par une phase de découverte de l'entreprise et d'observation des différents postes, et en particulier de celui sur lequel vous réalisez votre évaluation. Puis vient la mise en situation réelle, où vous vous voyez confier un certain nombre de tâches. Votre tuteur est là pour répondre à vos questions, vous aider à mener à bien votre mission et évaluer vos compétences et aptitudes pour le poste.

A l'issue de l'EMT, vous réalisez un entretien avec votre tuteur afin de faire le bilan de l'évaluation : quelles activités ont été réalisées, vos points forts, les difficultés rencontrées, également des conseils. Une fiche d'évaluation est remplie, qui détermine votre degré de compétence dans le poste.

A noter : les résultats de l'EMT peuvent être valorisés par une attestation.

Et après ?

En vous donnant une représentation plus juste du poste que vous visez, et une meilleure connaissance des compétences que vous possédez ou devez posséder, l'EMT vous permet de renforcer vos candidatures futures, d'être plus sûr de vous et convaincant auprès d'un employeur.

L'EMT peut également être envisagée comme un préalable avant de se lancer dans une formation qualifiante parfois longue et coûteuse ; si elle est concluante, elle constituera un élément favorable dans votre dossier de demande.

Enfin, et même si ce n'est pas l'objectif du dispositif, l'EMT peut être une occasion privilégiée de vous faire connaître d'un employeur et de mettre en avant votre candidature lorsqu'un poste est à pourvoir dans cette entreprise. Il ne faut rien négliger !